

## Aménagement de la rivière - Protection des îles Micaud en amont du barrage de Micaud

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 1991, le programme annuel d'entretien des perrés initialement prévu au droit de la passerelle Denfert Rochereau a été différé et une priorité a été donnée à la protection des îles Micaud pour lesquelles le Service de la Navigation de Lyon, arrondissement de Besançon, a étudié un projet de protection.

En effet, compte tenu du caractère esthétique et écologique de ce secteur de la Boucle du Doubs, il est apparu urgent d'engager des travaux de protection pour interrompre le processus d'érosion qui menace, dans un terme plus ou moins proche, le maintien et la conservation des îles.

Les travaux envisagés consistent principalement à :

- \* nettoyer les berges des 4 îles à protéger,
- \* mettre en œuvre un film géotextile anti-contournant sur les berges à protéger,
- \* mettre en place sur les berges des enrochements récupérés sur l'ancien barrage et en provenance de carrière,
- \* régaler sur le sommet des alluvions récupérées à proximité dans la rivière de façon à faciliter l'intégration au site et permettre une colonisation végétale rapide de l'aménagement.

Selon la procédure utilisée depuis plusieurs années, le concours du Service Navigation est demandé dans le cadre de la réglementation en vigueur et suivant les conditions de la mission ci-après définie :

- \* mission de type M2,
- \* prix d'objectif fixé à 203 200 F HT,
- \* forfait de rémunération évalué à 5,77 % soit 11 725 F HT et 13 905,85 F TTC (cette rémunération sera révisée en fonction de la variation de l'index national ingénierie).

Le montant des dépenses correspondant à ces travaux sera de l'ordre de 255 000 F TTC prélevé sur les crédits inscrits au BP 1991, chapitre 901.9 article 235 CP 84002 CS 30800.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le dossier d'exécution,
- ratifier le concours du Service Navigation tel que défini ci-dessus,
- solliciter le Conseil Régional au titre de la protection des secteurs caractéristiques dans le cadre des financements accordés au titre de la politique de gestion des espaces et paysages, afin d'obtenir un financement qui viendra en déduction de la part supportée par la Ville, suite à réaffectation en dépenses,
- ouvrir en conséquence au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de l'arrêté attributif, le montant de la subvention accordée en recettes au chapitre 901.9/1052.84002.30800 et en dépenses au chapitre 901.9/235.84002.30800.

**M. GALLAT :** Monsieur le Maire, j'invite tout simplement mes collègues, quand ils passent le long du parc Micaud, à regarder un petit peu à gauche l'état des îles.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Cela dépend dans quel sens on roule !

**M. GALLAT :** La route est en sens unique (rires) donc on ne peut regarder qu'à gauche. Je crois que c'est un phénomène assez intéressant.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Qu'il faut dont interrompre ?

**M. PIERLOT :** Monsieur le Député-Maire, il est évident que je voterai pour la protection des îles Micaud, mais je me fais la réflexion suivante : à l'heure où en coulisse on parle du grand canal, je me demande ce que deviendraient ces îles. En effet, si j'en crois les études faites, le canal aurait besoin de beaucoup d'eau et ne verrions-nous pas à ce moment-là tout ce travail qui va être entrepris ne servir à rien, puisque l'eau du Doubs ayant baissé nous n'aurions plus besoin de protéger ces îles des crues de la rivière. Mais je pense que notre assemblée a aussi réfléchi à cette question et que les personnes qui voteront pour protéger ces îles seront les mêmes qui s'opposeront au grand canal.

**M. ALAUZET :** Je me demandais s'il n'y avait pas moyen de différer un petit peu cette réalisation parce qu'il y a peut-être moyen de gagner un peu d'argent, au cas où la rivière soit privatisée, peut-être que les charges pourraient incomber au concessionnaire et la Ville pourrait faire quelques réserves.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est de l'humour, il en faut un peu de temps en temps !

**M. GALLAT :** Je crois qu'il faut que M. PIERLOT observe les plans, il les connaît bien. Les îles Micaud ne seront pas bétonnées par le grand canal. Le canal passerait, s'il se faisait, ou pourrait passer s'il se faisait, nettement en amont d'une part, d'autre part je crois qu'il n'y a pas lieu d'attendre. Je ne prendrai pas la responsabilité que ces îles qui sont un potentiel écologique tout à fait considérable où il y a une faune intéressante, soient détruites par la prochaine crue. C'est pourquoi je vous propose ce rapport.

**M. PIERLOT :** Juste une précision, je n'ai pas dit que le canal passait là, j'ai simplement dit que le canal aurait besoin de beaucoup d'eau.

**M. JUSSIAUX :** J'ai un petit état d'âme parce que si j'ai bien compris le fond du projet, on va entraver un processus naturel. Alors je m'interroge, est-ce que c'est un bon choix politique ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Et écologique ? Ce rapport n'attire que des remarques bienveillantes ou humoristiques, il est donc adopté.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.